IDATION

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 €

19 RUE LUCIEN SAMPAIX – 75010 PARIS

RCS PARIS 928 837 970

(ci-après la "Société")

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 1ER SEPTEMBRE 2026

(Seules les décisions ayant effet sur la présente formalité sont reproduites ci-après.)

Décision

Modification de la forme sociale et modification corrélative des statuts

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidence et après avoir constaté que les conditions légales étaient réunies, décide de transformer la Société actuellement sous forme de Société par actions simplifiée unipersonnelle en Société à responsabilité limitée à associé unique à compter de ce jour.

Dispositions générales

Sous sa nouvelle forme, la Société sera régie par les dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés à responsabilité limitée, ainsi que par les statuts ci-après établis.

La transformation n'entraîne pas la création d'une personne morale nouvelle.

Le capital social, la dénomination sociale, l'adresse du siège social, la date de clôture, l'objet social de la Société restent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 1 000 €. Il sera désormais divisé en 100 parts sociales de 10,00 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées, qui seront réparties entre les propriétaires actuels des actions, proportionnellement au nombre de leurs actions, à raison d'une part sociale pour une action.

La transformation, qui sera opposable aux tiers dès l'inscription au registre du commerce des modifications qui en résultent, après accomplissement des autres formalités légales de publicité, produit immédiatement effet dans les rapports entre les associés de la Société à responsabilité limitée à associé unique et entre ceux-ci et les organes d'administration de la société.

Administration de la Société

L'Associé Unique prend acte qu'il sera mis fin au mode de gestion actuel de la Société. Les fonctions de Président cesseront de plein droit avec effet à compter de la réalisation de la transformation. Le mandat suivant prend donc fin :

- Monsieur Ludovic Blecher, Président

La Société sous sa nouvelle forme sera administrée par un ou plusieurs gérants dans les conditions fixées par le nouveau texte des statuts de la Société.

Comptes de la société

Les comptes de l'exercice seront établis, présentés et contrôlés dans les conditions fixées par les nouveaux statuts et les dispositions du Code de commerce relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

La Présidence présentera à l'Associé Unique qui statuera sur les comptes de la Société, un rapport rendant compte de sa gestion pendant la période comprise entre le premier jour dudit exercice et celui de la transformation. Ce rapport sera communiqué dans les conditions fixées par le Code de commerce et les nouveaux statuts à l'Associé Unique qui statuera sur ces comptes conformément aux règles fixées par les nouveaux statuts et les dispositions du Code de commerce relatives aux sociétés à responsabilité limitée. L'Associé Unique statuera également sur le quitus à accorder à la Présidence de la Société sous son ancienne forme.

———

Décision

Reconduction de Monsieur Ludovic BLECHER en qualité de Gérant, avec modification du mandat

L'Associé Unique, statuant aux conditions requises sous la forme sociétaire nouvelle, décide de nommer le mandataire social susmentionné qui exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires sans limitation de durée.

Le mandataire social susmentionné a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

———

Pour extrait certifié conforme par la Présidence

Monsieur Ludovic BLECHER

Signé par LUDOVIC BLECHER
Le 23 sept. 2026

Signed with Universign doc_xq5b tx_abb2Q5qKPE1b